

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN : Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
ILE-AUX-MOINES : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE : Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
THEIX-NOYALO : Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL33-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

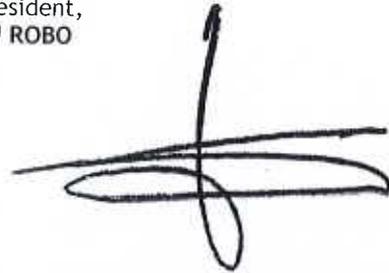
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
CONTRAT de l'EX SIA DE LOCQUeltas - LOCMARIA GRAND-CHAMP**

AVENANT N° 6

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

La gestion du service public d'assainissement collectif des communes de LOCQUeltas, LOCMARIA-GRAND-CHAMP, GRAND-CHAMP, PLAUDREN et COLPO est confiée à la SAUR, en vertu d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé le 11 septembre 2012 et reçu en Préfecture du MORBIHAN le 12 septembre 2012, et modifié par les cinq avenants. Il prend fin le 27 octobre 2024.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé une consultation sur le périmètre « ouest » de son territoire, englobant le périmètre du territoire du présent contrat, visant à confier l'exploitation de l'assainissement collectif par le biais d'un marché de prestations de service d'une durée de 5 ans, prenant effet au 1er janvier 2025.

Le présent avenant a pour objet de prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2024, soit sur une durée de 65 jours, afin de permettre ainsi à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération d'assurer la continuité du service public.

Outre cette intégration, l'avenant porte sur :

- les modalités financières de prise en charge des inspections télévisées sur la partie publique des branchements lors des inspections du collecteur principal ;
- la réalisation de travaux non prévus à la conclusion du contrat en substitution d'opérations de renouvellement programmé non réalisées.

La rémunération du délégataire auprès des abonnés est inchangée.

L'avenant prendra effet au plus tard le 28 octobre 2024.

Le présent avenant n°6 est joint à la présente délibération.

Cet avenant est soumis à l'avis préalable de la commission de délégation de service public réunie le 8 octobre 2024.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant n°6 au contrat de DSP ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL33-DE



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES-AGGLOMERATION



AVENANT N° 6

**Au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif
du SIA DE LOCQUeltas – LOCMARIA GRAND CHAMP**

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL33-DE

Mise en ligne le 15/10/2024

ENTRE

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, représenté par son Président, Monsieur David ROBO, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire, en date du 10 octobre 2024,

Désigné dans le texte qui suit sous l'appellation « **LA COLLECTIVITE** »,

Et :

La société **SAUR**, Société par Actions Simplifiée au capital de 101 529 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 339 379 984, dont le Siège Social est : 11 Chemin de Bretagne – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, représentée par Monsieur Alexandre LE STER, Vice-Président BRETAGNE,

Désignée dans le texte qui suit sous l'appellation "**LE DELEGATAIRE**",

PREAMBULE :

Le S.I.A de LOCQUeltas – LOCMARIA-GRAND-CHAMP a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif au Délégué, en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP), signé le 11 septembre 2012 et reçu en Préfecture du MORBIHAN le 12 septembre 2012, et modifié par les avenants n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5. D'une durée de 12 ans, il prend fin le 27 octobre 2024.

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement. Depuis cette date, elle est donc substituée aux droits et obligations du SIA LOCQUeltas-LOCMARIA GRAND-CHAMP, des communes de GRAND-CHAMP, PLAUDREN et COLPO pour l'exécution des contrats susvisés.

Depuis la signature du contrat initial, les communes de GRAND-CHAMP, PLAUDREN et COLPO ont rejoint le périmètre d'exploitation :

- au 1^{er} janvier 2021, suite à l'avenant 3 visé par la Préfecture le 22/12/2020, pour la commune de GRAND-CHAMP ;
- au 6 octobre 2021, suite à l'avenant 4 visé par la préfecture le 04/10/2021 pour la commune de PLAUDREN ;
- au 1^{er} janvier 2023, suite à l'avenant 5 visé par la préfecture le 20/12/2022 pour la commune de COLPO.

PROLONGATION DU CONTRAT

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a lancé une consultation sur le périmètre « Ouest » de son territoire englobant le périmètre du territoire du présent contrat, visant à confier l'exploitation de l'assainissement collectif par le biais d'un marché de prestations de service d'une durée de 5 ans, prenant effet au 1^{er} janvier 2025.

Le présent avenant a pour objet de prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2024, soit sur une durée de 65 jours, afin de permettre ainsi à la Collectivité d'assurer la continuité du service public.

CURAGE PREVENTIF DES RESEAUX ET INSPECTIONS TELEVISUELLES

Le contrat prévoit la réalisation de l'hydrocurage préventif des réseaux et des inspections télévisées dans les conditions prévues à l'article 64. Les inspections télévisées sur les branchements n'étant pas prévues initialement, il convient de fixer les modalités financières de réalisation de celles-ci.

RENOUVELLEMENT PROGRAMME ET TRAVAUX NON PREVUS A LA CONCLUSION DU CONTRAT

Le bilan du renouvellement programmé prévu à l'article 23 du contrat fait apparaître qu'un certain nombre d'opérations n'ont pas été effectuées et n'auront pas lieu. Par ailleurs, la prolongation de la durée du contrat génère une provision de renouvellement programmé de 65/365^e de sa valeur annuelle.

Enfin, les travaux de mise en place d'un nettoyage automatique de la goulotte du clarificateur à la station d'épuration de Collec (LOCMARIA GRAND-CHAMP) prévus dans le cadre de l'avenant n°5, ont été modifiés générant une moins-value.

En contrepartie des prestations non réalisées, les travaux ci-dessous sont confiés au Délégué :

Lagunage du Champ de Tir à PLAUDREN :

- Renforcement des berges du bassin n°1.
- Fourniture et pose d'un robinet-vanne sur le by-pass du bassin n°2.
- Fourniture et pose d'un préleveur automatique en entrée de filière.
- Fourniture et pose d'un dispositif de mesure de débit en sortie de filière.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DUREE DE LA DELEGATION

Le contrat est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 - REMUNERATION DU DELEGATAIRE

La rémunération du DELEGATAIRE est inchangée.

ARTICLE 3 - INSPECTION TELEVISEE DES BRANCHEMENTS

L'inspection télévisée de la partie publique des branchements est prise en compte à hauteur de 14,4 ml de collecteur de réseau pour un branchement.

ARTICLE 4 - TRAVAUX CONCESSIONS

En contrepartie du renouvellement non programmé non réalisé et de la modification des travaux de nettoyage automatique de la goulotte du clarificateur à la station d'épuration de Collec, les travaux décrits ci-dessous sont confiés au Délégué suivant le détail estimatif présenté en annexe au présent avenant.

Travaux amélioratifs - Lagunage de PLAUDREN	Montant HT des prestations (valeur 2024)
Renforcement des berges du bassin n°1	20 645,00 €
Fourniture et pose d'un robinet-vanne sur le by-pass du bassin n°2	2 487,00 €
Fourniture et pose d'un préleveur automatique en entrée	5 878,00 €
Fourniture et pose d'un dispositif de mesure de débit en sortie	14 555,00 €
TOTAL	43 565,00 €

Prestations non réalisées - Intitulé des prestations	Montant HT des prestations (valeur 2024)
Reliquat renouvellement programmé non réalisé	-21 633,02 €
Provision renouvellement programmé prolongement contrat (65/365€ valeur annuelle)	-12 083,78 €
Moins-value travaux nettoyage automatique de la goulotte du clarificateur à la STEP de Collec	-9 154,78 €
TOTAL	-42 871,58 €

Le délai d'achèvement des prestations est fixé au 31/12/2024.

Le reliquat de 693,42 € HT fera l'objet d'une facturation de la part du Délégué.

ARTICLE 5 - ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées au présent avenant :

- Détail estimatif des travaux non prévus à la conclusion du contrat.

ARTICLE 6 - DATE D'EFFET ET CLAUSES NON CONTRAIRES

Le présent avenant, prend effet après réception en préfecture et au plus tard le **28 octobre 2024**.

Toutes les clauses et conditions du contrat de base complété par les précédents avenants, non contraires au présent avenant, demeurent applicables.

Fait à Vannes, le

POUR LA COLLECTIVITE

LE PRESIDENT
David ROBO

POUR LE DÉLÉGATAIRE,

LE VICE-PRESIDENT BRETAGNE
Alexandre LE STER

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL33-DE



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES-AGGLOMERATION



AVENANT N° 6

ANNEXE – DETAIL ESTIMATIF

**Au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif
du SIA DE LOCQUeltas – LOCMARIA GRAND CHAMP**

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL33-DE

RENFORCEMENT DES BERGES DU BASSIN n°1 :

Désignation	Montant € HT (Valeur 2024)
<p>Renforcement de la digue endommagée de la lagune n°1 comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et suivi de chantier, • Amené et repli du matériel, • Fourniture et mise en place de blocs de pierre sur 20 ml afin de renforcer la digue, • Fourniture et mise en place de remblais miniers sur 20 ml et talutage, • Reprise et remise à niveau de la partie des berges affaissée dans le cours du ruisseau 	20 645,00

FOURNITURE ET POSE D'UN ROBINET-VANNE SUR LE BY-PASS DU BASSIN N°2 :

Désignation	Montant € HT (Valeur 2024)
<p>Fourniture et pose d'une vanne sur la canalisation 160 PVC du by pass de la lagune 2 (en sortie Sud du regard existant entre L2 et L3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préparation de chantier - Terrassement pour pose d'une vanne sur canalisation de by pass - Fourniture et pose d'un Robinet-vanne série longue FSH DN 150 PN 10/16 y compris adaptateurs à brides et tête de BAC et allonge - Petit matériel 	2 487,00

FOURNITURE ET POSE D'UN PRELEVEUR AUTOMATIQUE EN ENTREE DE FILIERE :

Désignation	Montant € HT (Valeur 2024)
<p>Fourniture et pose de l'alimentation électrique pour la mise en place d'un préleveur sur le canal d'entrée de la Step</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des fourreaux existants pour alimentation électrique du préleveur - Fourniture et pose d'un départ électrique 230 VAC <p>Fourniture et pose d'un préleveur sur dalle béton</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dalle béton 2m² pour recevoir le préleveur - Fourniture et pose d'un préleveur pour asservissement débit de type Hach BU 3000 avec 4 flacons PE de 14L - Paramétrages, tests et mise en service 	5 878,00

FOURNITURE ET POSE D'UN DISPOSITIF DE MESURE DE DEBIT EN SORTIE DE FILIERE :

Désignation	Montant € HT (Valeur 2024)
<p>Fourniture et pose de l'alimentation électrique pour la mise en place d'un débitmètre et d'un préleveur de sortie sur le canal de sortie de la Step, y compris dalle béton pour préleveur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation de chantier - Fourniture et pose d'un fourreau et d'une alimentation électrique sur 85 ml y compris chambre de tirage - Fourniture et pose de deux départs (2A et 16A) électrique 230 VAC - Mise en place d'un dalle béton 2m² pour recevoir le préleveur <p>Fourniture et pose d'un débitmètre y compris support transmetteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'un débitmètre Isma DLK 104 avec transmetteur déporté - Fourniture et pose d'un support pour le télétransmetteur - Plan de récolement 	14 555,00

MOINS-VALUE TRAVAUX NETTOYAGE AUTOMATIQUE DE LA GOULOTTE DU CLARIFICATEUR A LA STEP DE COLLEC :

Fourniture et pompe de type forage LOWARA 6GS15T-L4C dans le clarificateur qui alimente des buses permettant le lavage de la goulotte en lieu et place d'un système de lavage de la goulotte par pompe immergée et buses de lavage sur bras articulé comprenant suivant fiche n°1 de l'annexe à l'avenant n°5 :

Moins-value (valeur 2024) : 9 154,78 € HT

RELIQUAT RENOUVELLEMENT PROGRAMME NON REALISE :

Installation	Sous Installati	Code Matéri	Libellé matériel	Type Renouvellem	Total	Description de l'opération	Commentaire sur obligation 6/11/23
56115SE00001 - STEP de Collec Cne LOCMARIA GRANDCHAMP / KIS00001892 - Imprimante	56115SE00001-1700-01 - LOCAUX	KIS00001892	Imprimante	Total	564	BUDGET DISPO	budget dispo
56157SE00001 - LAGUNES ROUTE DU CHAMP DE TIR Cne PLAUDREN / IFE00019680 - Debitmetre canal sortie lagune	56157SE00001-0000-01 - MESURES AUTOCONTROLE	IFE00019680	Debitmetre canal sortie lagune	Total	1 370	BUDGET DISPO	BUDGET DISPO - PAS DE MESURE EN SORTIE LAGUNE
56115PR00002 - PR Le Château du Castel Cne LOCMARIA- GRANDCHAMP / EPD00004627 - Panier	EPD00004627 - Panier	EPD00004627	Panier	Total	360	Renouvellement complet du matériel	BUDGET DISPO - POSTE HORS SERVICE
56157SE00001 - LAGUNES ROUTE DU CHAMP DE TIR Cne PLAUDREN / GBT00049361 - Serrurerie	GBT00049361 - Serrurerie	GBT00049361	Serrurerie	Total	2 010	Ajout commune Plaudren au 01/01/2022	BUDGET DISPO
56120PR00003 - PR Parc Carre Cne LOCQUeltas / NCA00056086 - Armoire électrique	NCA00056086 - Armoire électrique	NCA00056086	Armoire électrique	Total	2 772	Renouvellement complet du matériel	BUDGET DISPO
56115PR00001 - PR Château Ouest Cne LOCMARIA GRANDCHAMP / PSB00051285 - Pompe 1	PSB00051285 - Pompe 1	PSB00051285	Pompe 1	Total	1 440	Renouvellement complet du matériel	BUDGET DISPO - POSTE NEXISTE PLUS
56115PR00001 - PR Château Ouest Cne LOCMARIA GRANDCHAMP / PSB00051286 - Pompe 2	PSB00051286 - Pompe 2	PSB00051286	Pompe 2	Total	1 440	Renouvellement complet du matériel	BUDGET DISPO - POSTE NEXISTE PLUS
56067PR00005 - PR de Guenfrout Cne GRANDCHAMP / TLV00017715 - Pied de potence	TLV00017715 - Pied de potence	TLV00017715	Pied de potence	Total	4 575	AVNT N°3 + Commune GRANDCHAMP	BUDGET DISPO - pied de potence déjà existant
56120PR00001 - PR Route de Locmaria Cne LOCQUeltas / VAN02590850 - Vanne de Brassage	VAN02590850 - Vanne de Brassage	VAN02590850	Vanne de Brassage	Total	552	Renouvellement complet du matériel	FMO BUDJET DISPO

DISPONIBLE	prix de base	15 083,00
	k 2024	20 123,74 valeur 2024
	Frais généraux (7,5%)	1 509,28 valeur 2024
TOTAL		21 633,02 valeur 2024

PROVISION RENOUVELLEMENT PROGRAMME PROLONGEMENT CONTRAT (65/365è VALEUR ANNUELLE) :

Duée de la prolongation : 65/365è d'année	65/365
Montant annuel de la provision en prix de base suivant Compet prévisionnelle d'exploitation	47310,00
k 2024	11 240,73 valeur 2024
Frais généraux (7,5%)	843,05 valeur 2024
TOTAL (€ HT)	12 083,78 valeur 2024